

E 2300 Athen/7
[DoDiS-4040]

*Le Ministre de Suisse à Athènes, C. Stucki,
au Chef du Département politique, M. Petitpierre*

L Confidentiel

Athènes, 6 mai 1948

Par un rapport confidentiel de Washington que le Département m'a fait l'honneur de me communiquer récemment par R. P. Nr. 6¹, j'ai appris que M. Wallace considère le communisme grec comme représentant *une grande partie* de la population grecque et qu'il qualifie le Gouvernement grec de fasciste et corrompu, appréciation qui selon ce rapport serait partagée par beaucoup d'Américains.

Il n'entre pas dans mes intentions de m'étendre longuement sur la force du communisme grec. Ayant refusé de se présenter aux urnes, personne n'est en mesure d'en évaluer le pourcentage avec quelque précision. On en est réduit à de vagues estimations: ainsi que je l'ai indiqué précédemment, le milieu gouvernemental estime la fraction de l'extrême gauche à 10% environ de l'électorat.

Je n'exclus pas la possibilité que ce chiffre reste sensiblement en dessous de la réalité, mais quoi qu'il en soit, il est indéniable que l'extrême gauche, c'est-à-dire communistes et tous les sympathisants compris, constitue nettement une minorité et qu'ils seraient fort loin d'atteindre, dans un scrutin, les résultats importants auxquels est parvenu en Italie le groupe Togliatti-Nenni². Les choses en étant là, il me paraîtrait contraire à toutes les règles démocratiques, basées sur le principe de la majorité, de contester au Gouvernement légal le droit d'imposer l'ordre constitutionnel, au besoin par la force, à une minorité qui, elle, ne se gêne pas de recourir aux armes.

1. Cf. le rapport politique de K. Bruggmann du 6 janvier 1948, E 2300 Washington/50.

2. Cf. N° 85, note 3, dans le présent volume.



En ce qui concerne le reproche de fascisme et de corruption, il s'agit là de deux aspects d'une question qui n'ont guère de lien entre eux. Je ne pense pas, en effet, que seuls les régimes fascistes, qu'ils soient de droite ou de gauche, puissent être entachés de corruption, quoique tout régime autoritaire, soustrait à un contrôle efficace de la part de l'opinion publique, favorise sans doute un vice gouvernemental qui pèse, comme un héritage du passé, plus ou moins lourdement sur la plupart des pays de l'Orient. Et selon un vieux mot, l'Orient commence, à certains égards, immédiatement derrière Vienne.

Or, la Grèce a une opinion publique qui s'exprime librement par la presse et par la parole, elle a de plus une opposition à la Chambre que personne n'a jamais songé à museler. A cet égard, le reproche de «fascisme», qui est devenu, sous la dénomination de «monarchofascisme», un slogan sinon un dogme, les polémiques des «laocraties» contre la Grèce, est à mon avis entièrement infondé. Dans une lettre que le Gouverneur Griswold, chef de l'AMAG à Athènes, a adressée récemment à un des plus grands journaux américains, le «New York Herald Tribune», il s'est appliqué à réfuter la thèse d'une Grèce, Etat policier – ce qui revient presque au même – à la suite d'articles tendancieux publiés dans ledit quotidien par un journaliste américain du nom de Homer Bigart. Cette lettre contient tout l'essentiel sur cette question d'une certaine importance et je m'empresse donc de vous la communiquer dans la traduction française que le «Messager d'Athènes» en a publiée en date de ce jour³. L'activité à Athènes de M. Bigart a beaucoup agité les esprits ici. Son départ a été salué avec soulagement et on veut espérer que son nouveau champ d'activité, la Yougoslavie, le guérira promptement de certaines erreurs de jugement.

J'ai eu l'occasion de m'entretenir ces jours-ci de cette question avec M. Edman, chef du service de presse de l'Ambassade des Etats-Unis. Il m'a confirmé que des correspondants américains en Grèce, mal préparés à leur tâche ou tout simplement de parti pris, ont fait «a lot of harm» à la Grèce dans l'opinion publique américaine, préjudice que les divers «Congressmen» venus en mission ici et dûment éclairés par leurs expériences personnelles, n'ont pas réussi à réparer complètement. – Le Gouvernement grec n'est certes pas parfait, a ajouté mon interlocuteur, mais il est le meilleur qu'on puisse concevoir dans la situation actuelle de la Grèce, soit d'après la composition actuelle de la Chambre. En envisageant l'alternative où se trouve la Grèce, c'est-à-dire régime parlementaire imparfait mais perfectible ou «démocratie populaire», le choix est aisé à faire⁴.

Telle est également mon opinion.

Peut-être estimeriez-vous opportun de donner connaissance de ce qui précède à notre Légation à Washington qui aura sans doute vu l'original de la lettre de M. Griswold.

3. Non reproduit.

4. Au sujet de l'attitude des Etats-Unis en Grèce et de son appréciation par la Suisse, cf. la lettre d'A. Zehnder à C. Stucki du 9 juillet 1947, E 2200.28(-)/2/5 (DoDiS-4120), le rapport politique de C. Stucki du 21 octobre 1948, E 2300 Athen/7 (DoDiS-4122), et le rapport militaire de Ch. Daniel du 24 février 1949, E 2300 Athen/8 (DoDiS-4080).